



AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL

Comptes annuels

En Euros

Certifiés conformes par le Gérant.

Signé par :

AC5819229E7F476...

PVI
124 MONTEE DE LA COLLINE
42800 GENILAC

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	20 546	6 621	13 925	15 981	2 056	12.87
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	251 533	100 313	151 220	232 533	81 313	34.97
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	272 079	106 934	165 145	248 514	83 369	33.55
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	32 051		32 051	96 486	64 436	66.78
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	320 143	167 287	152 856	187 131	34 275	18.32
	Charges constatées d'avance	6 516		6 516	1 488	5 028	337.92
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	40 000		40 000	40 000		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	82 297		82 297	118 170	35 873	30.36
	Total de l'actif circulant (IV)	481 007	167 287	313 720	443 276	129 556	29.23
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écart de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	753 086	274 221	478 865	691 790	212 925	30.78

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000		2 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	200		200			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	443 258		384 958		58 300	15.14
	Autres réserves						
	Report à nouveau	45 087		45 087		0	0.00
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		138 058		68 300		206 358	302.13
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total des capitaux propres (I)		352 487		500 546		148 058	29.58
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total des provisions (II)							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 792		132 239		51 447	38.90
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 574		4 517		23 057	510.48
	Dettes fiscales et sociales	9 631		43 186		33 555	77.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		8 380		11 303		2 922	25.86
	Produits constatés d'avance						
Total des dettes (III)		126 378		191 245		64 867	33.92
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		478 865		691 790		212 925	30.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

89 039

110 547

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	141 189		141 189	123 839	17 350	14.01
Montant net du chiffre d'affaires	141 189		141 189	123 839	17 350	14.01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			62 266	86 552	24 287-	28.06-
Total des Produits d'exploitation (I)			203 455	210 391	6 937-	3.30-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 539	1 660	7 879	474.65
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			63 985	35 980	28 005	77.84
Impôts, taxes et versements assimilés			11 845	9 962	1 883	18.90
Salaires			81 953	118 838	36 885-	31.04-
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 056	2 056		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			9 283	2	9 281	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			178 660	168 497	10 163	6.03
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 795	41 894	17 099-	40.82-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	107	447	42	834	64 613	150.84
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1	712	710		1 002	141.11
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	109	159	43	544	65 615	150.68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	267	600			267 600	
Intérêts et charges assimilées (3)	4	412	3	647	765	20.98
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	272	012	3	647	268 365	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	162	853	39	898	202 751	508.18
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	138	058	81	792	219 850	268.79
Produits exceptionnels (VII)			1	337	1 337	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			8	007	8 007	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			6	671	6 671	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			6	821	6 821	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	312	614	255	272	57 341	22.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	450	672	186	972	263 700	141.04
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	138	058	68	300	206 358	302.13

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 4 489

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

En 2026, la société PVI à cédés toutes ces parts à la société 2AB.

Voici les société concernées :

SAS CILAOS

SAS MAFATE

SALAZIE

MAIDO

SCI PITON

3AP

DIMITTILE

HERA

MAZERIN VOIRON

MIRABELLA MONTELIMAR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AURERE ANNECY
TAMARIN TROYES
MAKES
DOLOMIEU
FL2A
2GMA
FORMICALEO

Les comptes courants ont aussi été vendus à 2AB
Voici les société concernées :

C/C CILAO
C/C SAS MAFATE
C/C MAIDO
C/C AURERE
C/C 2GMA
C/C FORMICALEO
C/C SALAZIE
C/C SCI PITON
C/C DIMITILE
C/C TAMARIN
C/C MIRABELLA
C/C DOLOMIEU
C/C MAZARIN
C/C MAKES

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

L'Autorité des normes comptables a adopté un règlement relatif à la modernisation des états financiers (Règlement n°2022-06 du 04 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général.

Celui-ci donne lieu au reclassement suivants :

- Changements de comptabilisation : les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

o En terme de résultat exceptionnel :

* Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières)

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation

* Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

o Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

* Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature

* Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

- Changement de présentation : les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

o Présentation du compte de résultat :

* Le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes " charges et produits exceptionnels " dans le compte de résultat

* Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne " reprise sur amortissements, dépréciations et provisions "

o Présentation du bilan :

* Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations)

* Les charges constatées d'avance sont comptabilisées dans les créances

* Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 454			4 454
Mobilier	16 093			16 093
Immobilisations financières				
Participations	249 033	2 500		251 533
TOTAL	269 579	2 500		272 079

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	987	446		1 433
Mobilier	3 578	1 610		5 188
TOTAL	4 565	2 056		6 621

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Installations & agencements	10 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur titres de participation		100 313		100 313
Immobilisations financières		100 313		100 313
Autres provisions pour dépréciation		167 287		167 287
TOTAL		267 600		267 600

(Art. 832-5)

Page : 18

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
			brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- MAFATE	194 352	60.00					3 209 438.00	51 712.00		
- SAS 2GMA	203 618	55.00					420 501.00	99 994.00		
- DIMITILE	46 969	55.00					1 330 273.19	25 262.49		
- MAIDO	175 394	55.00					631 928.00	145 698.00		
- CILAOS	61 525	55.00					3 385 095.00	61 525.00		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales										
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
- SAS SALAZIE	177 277	34.00					3 269 321	47 355		
- 6540 PITON	1 760	33.40					42 447	3 985		
- FORMICALEO	40 896	33.00					781 792	90 896		
- MIRABELLA	111 402	33.00					1 053 042	161 402		
- MAZERIN	10 799	33.00					1 835 696	39 201		
- AURERE	142 948	32.00					850 885	192 948		
- DOLOMIEU	79 989	30.00					659 455	129 989		
- TAMARIN	193 526	28.00					188 723	243 526		
- 3AP	13 497	21.50					1 493 473	43 991		
- SAS FL2A Performance	13 007	10.00					180 765	8 341		
- MAKES	62 828	10.00					1 387 766	12 828		
- HERA	55 011	10.00					1 259 320	38 350		
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)										

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances clients	32 051	32 051	
Impôts sur les bénéfices	17 368	17 368	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 528	6 528	
Groupe et associés	296 247	296 247	
Créances de l'actif circulant	352 194	352 194	
Charges constatées d'avance	6 516	6 516	
TOTAL	358 710	358 710	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS	1.00	2 000			2 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	2 000	1	
TOTAL	2 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	2 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	200			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	384 958	58 300		
Report à nouveau	45 087	0		
Résultat de l'exercice	68 300		10 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	500 546	58 300	10 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				200
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				443 258
Report à nouveau				45 087
Résultat de l'exercice				138 058 -
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				352 487

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
Prestation de service	334 898	334 231
TOTAL	334 898	334 231

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
France	334 898	334 231
TOTAL	334 898	334 231

Le 19/03/2026
VIDAL PIERRE GERANT

PVI

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €
Siège social : Genilac (42800) – 124, Montée de la Colline
852 619 691 RCS Saint-Etienne

(ci-après, la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice écoulé, soit une perte de (138.058,21) € en intégralité au poste « *Autres réserves* ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 352.487 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est rappelé ci-après les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices clos :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la réfaction de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31/12/2024	10.000 €	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	50.000 €	Néant	Néant	Néant
31/12/2022	35.000 €	Néant	Néant	Néant

Cette décision est adoptée.

* * *

Certifié conforme.

Mis en ligne pour signature le 16 juin 2026 sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), le signataire ayant la possibilité de télécharger un exemplaire signé valant exemplaire original.

Le Gérant
Monsieur Pierre Vidal

Signé par :

AC5819229E7F476...

Signature



Youxta
Audit

PVI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€
RC LYON 392 958 047
APE 6920 Z

PVI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros

Siège social : 124 Montée de la colline, 42800 GENILAC

852 619 691

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

E x e r c i c e c l o s l e 3 1 d é c e m b r e 2 0 2 5

YOUXTA AUDIT

Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société PVI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PVI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société PVI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre

son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 1^{er} juin 2026

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la
Compagnie régionale de
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	20 546	6 621	13 925	15 981	2 056	12.87
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	251 533	100 313	151 220	232 533	81 313	34.97
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	272 079	106 934	165 145	248 514	83 369	33.55
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	32 051		32 051	96 486	64 436	66.78
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	320 143	167 287	152 856	187 131	34 275	18.32
	Charges constatées d'avance	6 516		6 516	1 488	5 028	337.92
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	40 000		40 000	40 000		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	82 297		82 297	118 170	35 873	30.36
	Total de l'actif circulant (IV)	481 007	167 287	313 720	443 276	129 556	29.23
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	753 086	274 221	478 865	691 790	212 925	30.78

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	443 258	384 958	58 300	15.14
	Report à nouveau	45 087	45 087	0	0.00
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		138 058	68 300	206 358	302.13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	352 487	500 546	148 058	29.58
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 792	132 239	51 447	38.90
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 574	4 517	23 057	510.48
	Dettes fiscales et sociales	9 631	43 186	33 555	77.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 380	11 303	2 922	25.86
	Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)		126 378	191 245	64 867	33.92
	Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		478 865	691 790	212 925	30.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	141 189		141 189	123 839		17 350	14.01
Montant net du chiffre d'affaires	141 189		141 189	123 839		17 350	14.01
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			62 266	86 552		24 287-	28.06-
Total des Produits d'exploitation (I)			203 455	210 391		6 937-	3.30-
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 539	1 660		7 879	474.65
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			63 985	35 980		28 005	77.84
Impôts, taxes et versements assimilés			11 845	9 962		1 883	18.90
Salaires			81 953	118 838		36 885-	31.04-
Cotisations sociales							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 056	2 056			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			9 283	2		9 281	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			178 660	168 497		10 163	6.03
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 795	41 894		17 099-	40.82-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	107 447		42 834		64 613	150.84
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 712		710		1 002	141.11
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	109 159		43 544		65 615	150.68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	267 600				267 600	
Intérêts et charges assimilées (3)	4 412		3 647		765	20.98
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	272 012		3 647		268 365	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	162 853		39 898		202 751	508.18
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	138 058		81 792		219 850	268.79
Produits exceptionnels (VII)			1 337		1 337	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			8 007		8 007	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			6 671		6 671	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			6 821		6 821	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	312 614		255 272		57 341	22.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	450 672		186 972		263 700	141.04
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	138 058		68 300		206 358	302.13

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 4 489

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

En 2026, la société PVI a cédés toutes ces parts à la société 2AB.

Voici les société concernées :

SAS CILAOS

SAS MAFATE

SALAZIE

MAIDO

SCI PITON

3AP

DIMITTILE

HERA

MAZERIN VOIRON

MIRABELLA MONTELIMAR

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AURERE ANNECY
TAMARIN TROYES
MAKES
DOLOMIEU
FL2A
2GMA
FORMICALEO

Les comptes courants ont aussi été vendus à 2AB
Voici les société concernées :

C/C CILAOS
C/C SAS MAFATE
C/C MAIDO
C/C AURERE
C/C 2GMA
C/C FORMICALEO
C/C SALAZIE
C/C SCI PITON
C/C DIMITILE
C/C TAMARIN
C/C MIRABELLA
C/C DOLOMIEU
C/C MAZARIN
C/C MAKES

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

L'Autorité des normes comptables a adopté un règlement relatif à la modernisation des états financiers (Règlement n°2022-06 du 04 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général.

Celui-ci donne lieu au reclassement suivants :

- Changements de comptabilisation : les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

o En terme de résultat exceptionnel :

* Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières)

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation

* Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

o Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

* Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature

* Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

- Changement de présentation : les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

o Présentation du compte de résultat :

* Le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes " charges et produits exceptionnels " dans le compte de résultat

* Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne " reprise sur amortissements, dépréciations et provisions "

o Présentation du bilan :

* Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations)

* Les charges constatées d'avance sont comptabilisées dans les créances

* Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 454			4 454
Mobilier	16 093			16 093
Immobilisations financières				
Participations	249 033	2 500		251 533
TOTAL	269 579	2 500		272 079

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	987	446		1 433
Mobilier	3 578	1 610		5 188
TOTAL	4 565	2 056		6 621

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Installations & agencements	10 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur titres de participation		100 313		100 313
Immobilisations financières		100 313		100 313
Autres provisions pour dépréciation		167 287		167 287
TOTAL		267 600		267 600

Dossier N° 001307 en Euros.

SARL PVI
42800 GENILAC

CABINET SAUNIER

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances clients	32 051	32 051	
Impôts sur les bénéfices	17 368	17 368	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 528	6 528	
Groupe et associés	296 247	296 247	
Créances de l'actif circulant	352 194	352 194	
Charges constatées d'avance	6 516	6 516	
TOTAL	358 710	358 710	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS	1.00	2 000			2 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	2 000	1	
TOTAL	2 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	2 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	200			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	384 958	58 300		
Report à nouveau	45 087	0		
Résultat de l'exercice	68 300		10 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	500 546	58 300	10 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				200
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				443 258
Report à nouveau				45 087
Résultat de l'exercice				138 058 -
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				352 487

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	80 698	43 359	37 339	
Fournisseurs et comptes rattachés	27 574	27 574		
Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 631	6 631		
Groupe et associés	1 106	1 106		
Autres dettes	7 274	7 274		
TOTAL	126 283	88 945	37 339	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	51 388			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 106			

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers	78 500
- PRET BP AURA MAIDO	27 500
- PRET BP AURA TAMARIN	17 000
- PRET BP AURA DOLOMIEU	17 000
- PRET BP AURA MIRABELLA	17 000
TOTAL	78 500

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
Prestation de service	141 189	123 839
TOTAL	141 189	123 839

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
France	141 189	123 839
TOTAL	141 189	123 839

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	289
TOTAL	289

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 673
Dettes fiscales et sociales	3 000
Autres dettes	7 274
TOTAL	32 947

Le 19/03/2026
VIDAL PIERRE GERANT